



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud



AVIS PUBLIC
Présentation du rapport annuel 2016-2017

Conformément à l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique, AVIS est par la présente donné, que la population du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud est invitée à assister à une séance extraordinaire du conseil des commissaires qui se tiendra le mardi 5 décembre 2017, à 19 h 30, au cours de laquelle sera présenté et adopté le rapport annuel 2016-2017.

Cette séance se tiendra au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Donné à Montmagny, ce 27^e jour de novembre 2017
Caroline Isabelle, secrétaire générale